



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psoriasis

Question écrite n° 126901

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Rappelant que les maladies de peau ont toujours souffert d'une image péjorative parce que visibles et sources de rejet souvent liées à l'ignorance et à la peur de la contagion, l'IFPA préconise que le psoriasis soit reconnu comme "handicap de peau" impliquant la prise en compte de l'impact physique, psychologique et économique de la maladie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126901

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)